



Lettre ouverte à nos représentants

« Liberté, Égalité, Fraternité », qu'en avez-vous fait ? Qu'avez-vous fait de notre démocratie depuis 2 ans, de confinement en couvre-feu, d'état d'urgence en état d'urgence... jusqu'au 5 août 2021, date d'adoption du pass sanitaire, 232 ans presque jour pour jour après l'Abolition des Privilèges, dans ce qu'on appelait alors le Pays des Lumières ?

Se peut-il vraiment que vous ne soyez entré.e en politique que pour satisfaire une soif de pouvoir, un besoin de reconnaissance ? Nous espérons encore que quelle soit votre orientation politique, vous avez été guidé.e par le souhait d'écouter les autres pour agir contre les injustices et pour la défense de nos libertés...

Comment pouvez-vous fouler le sol de l'Assemblée et du Sénat tout en foulant au pied à ce point les principes fondamentaux de notre République ? Où étiez-vous à la mi-juillet ? Où serez-vous les 13 octobre et 15 novembre, dates auxquelles seront examinées la proposition de loi la plus discriminante que ce pays ait connue concernant l'obligation vaccinale, ainsi que la prorogation du pass sanitaire ?

Comment faites-vous pour être désinformé.e à ce point ? Comment pouvez-vous accepter que 67 millions de Français soient l'objet d'une injection expérimentale, abusivement nommée « vaccin » ? sachant qu'un vaccin traditionnel est l'inoculation d'un virus désactivé, et non une thérapie génique, sur laquelle on a très peu de recul, qui est en phase 3 d'expérimentation jusqu'en 2022, voire 2023, et dont l'autorisation de mise sur le marché est toujours conditionnelle...

Que contiennent précisément ces injections pour lesquelles on nous demande notre consentement soi-disant libre et éclairé, sans nous apporter les informations qui nous permettraient de le donner ?

Comment pouvez-vous ignorer les effets secondaires graves, d'une ampleur inégalée depuis le début des campagnes vaccinales, en particulier chez les jeunes ? Êtes-vous à

ce point au-dessus des lois que vous ne craigniez ni les juges, ni la colère du peuple, ni surtout le jugement de l'Histoire ?

Comment faites-vous pour vous rallier aussi naïvement au discours officiel, à une Doxa qui n'a rien à voir avec la Raison, et encore moins avec la Science, quand d'éminents professeurs de médecine, des infectiologues, des virologues, des épidémiologistes, en France et partout dans le monde, font des recherches rigoureuses et tirent la sonnette d'alarme ? Tandis que ceux qui n'ont pas vu de patient depuis bien longtemps, occupent le paysage médiatique et politique de leurs discours tronqués, idéologiques et corrompus, guidés uniquement par la préservation de leurs intérêts personnels ?

Êtes-vous sourds et aveugles pour ne pas voir et entendre, semaine après semaine, la détresse, la colère, l'incompréhension, la sidération de millions de vos concitoyens qui ne demandent qu'une chose finalement : le droit de disposer de leur propre corps comme ils l'entendent ? Qui choisissent la prudence quand les politiques choisissent la précipitation irrationnelle, qui choisissent les traitements précoces dont il est ridicule de contester l'efficacité, plutôt qu'une injection qui ne protège ni de la contamination, ni de la transmission, et qu'il faut renouveler régulièrement sous peine d'inefficacité...

Le mensonge est si énorme et grotesque qu'il prêterait à rire, s'il n'entraînait la suspension humiliante et incompréhensible de 10 à 15 % des soignants de ce pays, ceux-là mêmes que vous portiez aux nues en mai 2020, quand ils n'avaient aucun équipement de protection, de même que toute une frange de la population qui était en première ligne dès le début de la crise.

Pourquoi n'avez-vous pas le courage de défendre la position d'une grande partie des citoyen.ne.s que vous êtes censé.e.s représenter, citoyen.ne.s qui sont majoritairement défavorables au pass sanitaire et à l'obligation vaccinale? Réveillez-vous pour que nous n'ayons plus honte de vous ! Prenez position et faites-le nous savoir clairement, nous attendons votre réponse écrite.

Quelle responsabilité morale et politique comptez-vous endosser devant l'effondrement démocratique dont vous êtes témoins et acteurs, devant ce désastre sanitaire, politique, économique, psychologique, devant la faillite morale de nos institutions ?

Levez-vous et inspirez-vous de ces paroles de Danton en 1792 :

« Pour vaincre, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace »

Le Collectif Liberté Comminges

Vous trouverez ci-dessous quelques liens et rappels utiles pour votre information...

RAPPEL DE TEXTES FONDATEURS CONCERNANT LE CONSENTEMENT LIBRE ET ECLAIRE

1) **Serment d'Hippocrate (-460//377)** : « je ne remettrai à personne du poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une telle suggestion »

2) **Code de déontologie médicale, article 36 6-Article R4127-36 du Code de santé publique**: « le consentement de la personne examinée ou soignée doit être recherché dans tous les cas. Lorsque le malade, en état d'exprimer sa volonté, refuse les investigations ou le traitement proposé, le médecin doit respecter ce refus après avoir informé le malade de ses conséquences »

3) **Code de Nuremberg (1947)** : « le consentement du sujet humain est absolument essentiel. Le pacte international relatif aux droits civils et politiques a repris cette interdiction contre toute expérimentation involontaire, dans son texte de 1966 qui stipule : nul ne peut être soumis sans son consentement à une expérience médicale ou scientifique »

4) **Déclaration de Genève pour les médecins (1948)** : « je respecterai l'autonomie et la dignité de mon patient. Je n'utiliserai pas mes connaissances médicales pour enfreindre les droits humains et les libertés civiques, même sous la contrainte. Je garderai le respect absolu de la vie humaine, dès la conception. Je considérerai la santé de mon patient comme mon premier souci »

5) **Déclaration d'Helsinki (1996) signée par 45 pays dont la France** :
Article 25 : « la participation de personnes capables de donner un consentement éclairé à une recherche médicale doit être un acte volontaire. Aucune personne capable de donner son consentement éclairé ne peut être impliquée dans une recherche sans avoir donné son consentement libre et éclairé »

6) **Convention d'Oviedo (1997) signée par 29 pays dont la France** :
Article 5 : « une intervention dans le domaine de la santé ne peut être effectuée qu'après que la personne concernée y a donné son consentement libre et éclairé. Cette personne reçoit préalablement une information adéquate quant au but et à la nature de l'intervention ainsi que quant à ses conséquences et ses risques. La personne concernée peut, à tout moment, librement retirer son consentement »

7) **Loi Kouchner (4 mars 2002)** :
Article 111-4 : « toute personne prend avec le professionnel de santé et compte tenu des informations qu'il lui fournit, les décisions concernant sa santé. Le médecin doit respecter la volonté de la personne après l'avoir informée des conséquences de ses choix. Si la volonté de la personne de refuser ou d'interrompre un traitement met sa vie en danger, le médecin doit tout mettre en œuvre pour la convaincre d'accepter les soins indispensables. Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment »

8) **Arrêt Salvetti (2002)** : aucun traitement médical n'est obligatoire au sein de l'Union européenne : « en tant que traitement médical non volontaire, la vaccination obligatoire constitue une ingérence dans le droit au respect de la vie privée, garanti par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales » (arrêt Salvetti c/Italie-CEDH décision du 9 juillet 2002 ; n°42197/98)

9) **Code civil français** :

Article 16-1 : « chacun a le droit au respect de son corps. Le corps est inviolable »

10) **Résolution 2361 du Conseil de l'Europe (28 janvier 2021)** : avis consultatif : l'Assemblée demande instamment aux États membres et à l'Union européenne :

Article 731 : « de s'assurer que les citoyennes et les citoyens sont informés que la vaccination n'est pas obligatoire et que personne ne subit de pressions politiques, sociales ou autres pour se faire vacciner, s'il ou elle ne souhaite pas le faire personnellement »

Article 732 : « de veiller à ce que personne ne soit victime de discrimination pour ne pas avoir été vacciné, en raison de risque potentiel pour la santé ou pour ne pas vouloir se faire vacciner »

QUELQUES LIENS UTILES

Le groupe d'experts de la FDA sur les vaccins se prononce contre les injections mortelles :

https://reseauinternational.net/le-chateau-de-cartes-du-covid-seffondre-le-groupe-dexperts-de-la-fda-sur-les-vaccins-se-prononce-contre-les-injections-mortelles/?fbclid=IwAR2YSO7iD9HY5PKB2X_xVIiW1eswm3Hf53YEGg0P5hbmq87h_5-pWYsy0J0

Déclaration de Rome signée par plus de 5 200 médecins et scientifiques en septembre 2021 :

<https://forum.reinfocovid.fr/t/declaration-des-medecins-au-sommet-mondial-covid-rome-italie/4560>

Robert Malone, pionnier des vaccins ARNm: "je déclare que la protéine native Spike est toxique"

https://www.francesoir.fr/videos-les-debriefings/malone?fbclid=IwAR1Y4HrfdB3LVkgCTL5V5j9UyxY9KhTqikVA5gBc7_uTLq33BocxgaW0nsM

L'ANSM ne sait pas répondre aux demandes d'un avocat concernant les obligations réglementaires censées être respectées par les fabricants des vaccins

<https://www.francesoir.fr/societe-sante/donnees-vaccins-an-sm-ne-sait-pas-repondre-a-mette-seidre?fbclid=IwAR0IKHKouBoPUPxURYq7d2Ncx4UG29S77eWPfrqelNVgNhDlw7kJ0v9RzjU>

Entretien avec le Pr Michel de Lorgeril, médecin, ex CNRS, qui parle de l'immunité naturelle

https://editions.alternatif-bien-etre.com/abf-video-de-lorgeril/?source=TSA189610001&utm_campaign=abf-video-de-lorgeril&utm_source=abf&utm_medium=emailing&fbclid=IwAR0AqkXkX08WY-cuREr9R3419R-VLPwAJBgRdqzcunPM54K2Hv5jyCeXAWg